

Référence : CU 2024/400(A)/DTA/CEB/FSS

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) présente ses compliments à la [[[AddressLine1PR]]] [[[ToUNOV]]] et a l'honneur d'appeler l'attention du Gouvernement sur la résolution 10/8 de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (la Conférence), adoptée par cette dernière à sa dixième session et intitulée « Protection des personnes qui communiquent des informations ».

Dans sa résolution 10/8, la Conférence a prié l'ONUDC, avec la participation d'experts compétents, de recenser et de mettre en commun les meilleures pratiques suivies et les difficultés rencontrées en matière de protection des personnes qui communiquent des informations, et d'élaborer une étude à l'intention des États parties sur les meilleures pratiques et les difficultés recensées. Elle a en outre prié l'ONUDC de présenter un rapport sur les conclusions de cette étude au Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption et, sur la base de ces conclusions, d'organiser à la prochaine réunion du Groupe de travail une table ronde sur les difficultés et les bonnes pratiques recensées en matière de protection des personnes qui communiquent des informations.

En vue de l'élaboration de l'étude qui doit être présentée à la seizième réunion du Groupe de travail, prévue en juin 2025, les États parties et signataires sont cordialement invités à fournir au secrétariat des renseignements sur les difficultés et les bonnes pratiques recensées en matière de protection des personnes qui communiquent des informations et, le cas échéant, des lanceurs d'alerte. Pour faciliter ce processus, le secrétariat a établi un questionnaire que le Gouvernement est prié de bien vouloir remplir (voir annexe ci-jointe).

Le secrétariat analysera les réponses au questionnaire afin d'élaborer l'étude attendue et d'en présenter les conclusions à la prochaine réunion du Groupe de travail. Sauf demande contraire, il mettra en ligne avant la réunion toutes les réponses qu'il aura reçues. Il espère ainsi faciliter la mise en commun d'informations sur l'application de la résolution ainsi que sur les difficultés et les bonnes pratiques recensées par les États parties.

[[[AddressLine1PR]]]
[[[ToUNOV]]]
[[[CityPR]]], [[[CountryAddressName]]]

Pour un monde plus sûr face à la drogue, au crime et au terrorisme

Il serait souhaitable que le Gouvernement envoie toute information pertinente dès que possible, et au plus tard le **28 février 2025**, au secrétariat de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, Service de la lutte contre la corruption et la criminalité économique, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, par courrier électronique à l'adresse uncac@un.org [objet : seizième réunion du Groupe de travail sur la prévention de la corruption].

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime saisit cette occasion pour renouveler à la [[[AddressLine1PR]]] [[[ToUNOV]]] les assurances de sa très haute considération.

Le 23 décembre 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to be the initials 'SMP' followed by a horizontal line extending to the right.